REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOI CANTON DE BONNEVILLE

CARTON DE BONNEVILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le 23/02/2024

ID: 074-200081446-20240220-DEL2024010-DE

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2024-010

L'an deux mille vingt quatre Le vingt février A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, <u>convoqué le 14 février 2024</u> par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de *M. Christophe FOURNIER*, Maire.

Présents: M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, Mme Angélique LENOBLE M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Éric BERTELOOT, Mme Marie-Cécile PASQUIER, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE, Mme Aurélie ROCHE.

Excusés: M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), M. Jean-Pierre BETEND, M. Mickaël JOLIVET-BALON.

<u>Objet de la délibération</u> : Participation au financement du séjour découverte de l'école Tom Morel.

M. Éric BERTELOOT expose,

L'école Tom Morel envisage d'organiser une classe découverte pour l'ensemble des classes de l'école soit au total 58 élèves.

Cette sortie se déroulera du 17 juin au 21 juin 2024 à SAINT LEGER SOUS BEUVRAY (71) et durera donc 5 jours et 4 nuits.

Le Conseil Départemental octroie des subventions pour les séjours et classes découvertes, le montant de la subvention par élève est à hauteur de 10€/jour.

Pour finaliser ce projet, l'école Tom Morel sollicite une participation communale d'un montant de 4350 €.

Il est proposé au conseil municipal après en avoir délibéré :

- D'ACCORDER cette aide financière à l'école Tom Morel pour la réalisation de ce projet.

Délibération votée à 1 Abstention (M. Éric BERTELOOT) et 14 Pour (Mme Odile VIX et M. Mickaël MAISTRE ne participent pas au vote car concernés).

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus, Au registre suivent les signatures, Pour copie conforme le 22 février 2024.

Le Maire,

Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance, Christiane PERILLAT-CHARLAZ

1